Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20260302-DCM13-02-2026-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

République Française

Département du Bas-Rhin

VILLE DE BENFELD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 mars 2026 à 19h30

Nombre de conseillers élus : **29** Conseillers en fonction : **26** Conseillers présents : **20 (4** procurations**)**

L'an 2026, le 2 mars à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. Mme Elsa ESTREICHER a été désignée secrétaire de la séance.
Les convocations et l'ordre du jour ont été mailés le 17 février 2026.

Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH
M. Claude WEIL
Mme Nathalie GARBACIAK
M. Bruno LEFEBVRE
M. Jean Jacques KNOPF
Mme Florence SCHWARTZ
Mme Véronique BRUDER
M. François LARDINAIS
M. Christian SITTLER
M. Eric LACHMANN
Mme Julie ROJDA
M. Eric HELBLING
Mme Ellia FONTAINE
Mme Séverine RAMSEYER
M. Frédéric BARTHE (arrivé au point divers)
Mme Elsa ESTREICHER
M. Martin GUNDELACH
M. Philippe WETZEL
Mme Chantal WINTZ
M. Richard BAUMERT

Membres absents excusés :
Mme Stéphanie GUIMIER (procuration à M. Jacky WOLFARTH), Mme Sonja JEHL, M. Antony REIFF (procuration à M. Claude WEIL), Mme Gaëtane CHAUVIN (procuration à M. Jean Jacques KNOPF), Mme Caroline RUDOLF (procuration à M Bruno LEFEBVRE) et M. Vincent KALT.

Assistaient en outre : MM. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services et Samuel KLEIS, Responsable des Services techniques.

DCM13/02/2026 **Budget primitif 2026**

M. Claude WEIL, Adjoint au Maire, présente la proposition de budget 2026. Elle fait suite au débat d'orientation budgétaire du 9 février dernier.

La proposition de budget de fonctionnement s'élève à 5 350 000 €.

Il est proposé de voter le budget de la section de fonctionnement au niveau du chapitre et celui de la section investissement au niveau du chapitre et des opérations d'équipement.

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 - Vente de produits : 192 000 € (stable / BP 2025).
Ce chapitre correspond aux ventes de bois, aux recettes relatives aux frais d'écolage de l'école de musique, au plan d'eau, aux concessions de cimetière, aux redevances de domaine public ainsi qu'à la

Publié le : 13/03/2026 11:45 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/54732

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20260302-DCM13-02-2026-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

participation de la commune de Huttenheim aux coûts du service de la police municipale pluri-communale.

Chapitres 73 et 731 - Impôts et taxes : 3 609 000 € (+ 2,4 % / BP 2025).
La proposition est établie sur la base d'une stabilité des taux de la fiscalité locale (taxes foncières et d'habitation pour les résidences secondaires) et d'une revalorisation nationale des bases fiscales de 0,9 %. Le développement urbain de la ville contribue par ailleurs à l'augmentation des recettes fiscales.

Chapitre 74 - Dotations et participations : 1 229 000 € (- 1 % / BP 2025).
Ces recettes sont quasiment stables puisque la loi de finance 2026 prévoit globalement une stabilité des dotations de l'Etat aux communes.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 104 870 € (stable / BP 2025).
Ce chapitre concerne les recettes relatives aux immeubles loués ou mis à disposition (salle des fêtes, complexe sportif, fermages, autres locaux communaux).

Chapitre 013 - Atténuation de charges : 200 000 € (stable / BP 2025).
Ce chapitre correspond à des prises en charge de frais de personnel, notamment par le CCAS pour les agents de la Ville mis disposition de la Résidence Autonomie Jaeger, par la commune de Huttenheim pour une partie de la masse salariale de la police municipale pluri-communale et par l'assurance statutaire pour le personnel en arrêt de travail.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 15 000 €
Cela concerne l'amortissement des subventions (recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement).

<u>Dépenses de fonctionnement</u>

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 1 260 500 € (+ 8 % / BP 2025).
Ce chapitre correspond aux dépenses en fournitures, prestations, frais de maintenance nécessaires au fonctionnement des services communaux. La mise en service du nouveau complexe culturel l'Espace du Ried induit une dépense supplémentaire en termes de fonctionnement des locaux et de programmation culturelle.

Chapitre 012 - Charges de personnel : 2 322 000 € (+ 2,65 %).
L'embauche d'un responsable culturel concomitante avec la mise en service de l'Espace du Ried induit une augmentation des frais de personnel.
Il est en outre souligné que les charges relatives aux caisses de retraites, à la complémentaire santé ainsi qu'à l'assurance du personnel subissent des hausses significatives.

Chapitre 014 - Atténuation de produits : 70 000 € (stable / BP 2025).
Il s'agit d'une contribution de péréquation (FNGIR), instaurée suite à la réforme de la taxe professionnelle, et pour laquelle Benfeld est contributeur.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 306 500 € (stable / BP 2025).
Il s'agit des subventions accordées par la Ville (associations, aide à l'installation des commerces au centre-ville, ravalement de façades), de contributions à des organismes (ordures ménagères, ATIP, CCAS, écoles) et des indemnités des élus.

Chapitre 66 - Charges financières : 90 000 € (- 31 %).
La charge liée aux intérêts des emprunts est en baisse substantielle du fait du désendettement en cours.

Chapitre 67 - Charges spécifiques : 2 000 € (stable %).

Publié le : 13/03/2026 11:45 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/54732

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20260302-DCM13-02-2026-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : 1 124 000 € (- 3 % / BP 2025).
Ce chapitre correspond à l'épargne brute prévisionnelle permettant l'autofinancement des investissements.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections : 172 000 € (stable / BP 2025).
Il s'agit de l'amortissement des immobilisations, opération comptable qui fait l'objet d'une dépense de fonctionnement et d'une recette d'investissement et constitue également un autofinancement des investissements.

Dépenses d'investissement

Il est proposé de voter le budget de la section investissement par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement.

Le budget de la section d'investissement est proposé à hauteur de 6 213 000 €.

Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté : 790 869,76 €
L'autofinancement de la section d'investissement prévu au budget de l'exercice 2025 (article de dépense de fonctionnement 023 - Virement à la section d'investissement) n'étant pas réalisé au courant de l'exercice en vertu des dispositions de la norme comptable M57, mais au cours de l'exercice suivant, au vu du résultat de fonctionnement, le déficit d'investissement est à reporter à l'exercice 2026. Ce déficit est compensé par l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 (voir ci-dessous en recettes d'investissement, chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves, article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé).

Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts : 530 000 € (- 9 % / BP 2025).
Le remboursement du capital des emprunts est en baisse substantielle du fait du désendettement en cours.

Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 4 630 000 €.
Il s'agit des dépenses relatives aux projets suivants qu'il est proposé de voter par opération d'équipement :

	Budget 2026	Dont report 2025
400 - VOIRIE - DOMAINE PUBLIC	**1 600 000 €**	**776 590,60 €**
Rue de Huttenheim Eclairage public rues Sélestat, Stbg et 1083 Barrières sécurisation marché et festivités Réfection des ponts Rue d'Athènes		
401 - MAIRIE - HDV	**185 000 €**	
Chauffage mairie et Hôtel de ville, numérisation cimetière, mise en conformité Hôtel de ville		
402 - ECOLES	**200 000 €**	**6 228,73 €**
Réfections de peinture Informatique Végétalisation		
403 - CIMETIERE - extension	**100 000 €**	
404 - ATELIER - MAT. SERV. TECHNIQUE	**120 000 €**	**7 507,16 €**
Camionnette, tondeuse et petit matériel		

Publié le : 13/03/2026 11:45 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/54732

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20260302-DCM13-02-2026-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

405 - ECOLE DE MUSIQUE	**3 000 €**	
406 - COMPLEXE SPORTIF	**200 000 €**	**30 099,96 €**
Eclairage extérieur Eclairage petite salle (gym) Stores grande salle Vidéoprotection Divers aménagement		
407 - ESPACE DU RIED	**1 890 000 €**	**935 344,88 €**
408 - EGLISE	**300 000 €**	**194 284,27 €**
Orgue Sacristie Etude structurelle		
409 - POLICE MUNICIPALE	**2 000 €**	**226,86 €**
411 - CENTRE MEDICO-SOCIAL	**30 000 €**	**21 771,60 €**
TOTAL	**4 630 000 €**	**1 972 054,06 €**

Recettes d'investissement

Chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations : 168 100 €

Il s'agit des recettes consécutives aux cessions de propriétés immobilières (terrains nus à la société SOCOMEC et maisons dites Reibel, 13 rue du Général de Gaulle).

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves : 2 381 900 €

- dont article 10222 FCTVA : 696 140,85 €
- dont article 10226 Taxe d'aménagement : 20 000 €
- dont article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat de fonctionnement 2025) : 1 665 759,15 €

Le chapitre des recettes relatives aux opérations d'équipement s'élève à 2 167 000 €.

Il s'agit des subventions suivantes :

- complexe culturel L'Espace du Ried : 1 607 000 €,
- voirie : 319 000 € (subvention de la CeA et participations de la CeA et du SDEA),
- projet de PADEL : 100 000 € (subventions + part financée par le Tennis Club),
- restauration de l'orgue de l'église catholique : 141 000 € (subventions + part financée par la Paroisse catholique),

Le chapitre 16 Emprunt : néant

Les chapitres 021 Virement de la section fonctionnement (autofinancement prévisionnel 2026 des investissements) **et 040 Opérations d'ordre entre sections** (amortissements) s'élèvent respectivement à 1 124 000 € et à 172 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DCM n°04/01/2026 du 9 février 2026 relative au débat d'orientation budgétaire 2026,

vu la reprise anticipée et affectation des résultats 2025,

Publié le : 13/03/2026 11:45 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/54732

Accusé de réception en préfecture
067-216700286-20260302-DCM13-02-2026-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

considérant que le budget primitif 2026 sera voté par nature, par chapitre globalisé pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement,

considérant qu'au regard de la nomenclature M57, le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis,

considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,

considérant la proposition de budget primitif 2026 en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes,

entendu les explications de M. Claude WEIL, Adjoint au Maire,

le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

décide :

- d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2026 (par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre et opérations en section d'investissement) tel qu'indiqué ci-dessus, soit 5 350 000 € pour la section de fonctionnement et 6 013 000 € pour la section d'investissement,
- d'autoriser, en application de l'article L.5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section. Dans ce cas, le Maire informe le Conseil Municipal des mouvements de crédits opérés, lors de sa plus proche séance.

Adopté à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,
Mme Elsa ESTREICHER

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jacky WOLFARTH.

VILLE DE BENFELD (Bas-Rhin)

Publié le : 13/03/2026 11:45 (Europe/Paris)
Par : Ville de Benfeld-service communication
https://www.benfeld.fr/documents_administratifs/54732